

Fiche de prévention

EMPLOYÉ(E) LIBRE SERVICE



cist

ma santé au travail

Ensemble, réduisons les risques professionnels

Employé libre service : quelle activité ?

- Acheminer les marchandises des zones de réserve vers les rayons
- Assurer le remplissage des rayons en fonction des besoins et en tenant compte des dates limites de vente pour les produits frais et enlever les produits périmés ou détériorés
- Assurer l'étiquetage des rayons, contrôler que le prix marqué est le même que celui indiqué sur le produit
- Évacuer les emballages
- Renseigner la clientèle : emplacement d'un produit, prix, qualité...
- Gérer les stocks et les commandes en liaison avec le chef de rayon
- Tenir les rayons propres et bien rangés
- Renseigner la clientèle : emplacement d'un produit, prix, qualité...



Quels risques ?

RISQUES	SITUATIONS
Ambiances physiques : température, bruit, éclairage,	Travail au froid pour les produits frais ou surgelés Variation de température entre le magasin et les réserves (entrepôt, cour) Bruit : fond, musical Lumière : artificielle permanente Éclairage insuffisant des réserves
Contraintes physiques : manutention manuelle, gestes répétitifs, contraintes posturales	Port de charges principalement lors de la mise en rayon Efforts de traction ou de poussée des chariots, des rolls. Travail accroupi Travail bras levés
Agents chimiques	Produits d'entretien courants
Agents biologiques	Infections saisonnières si contact public
Contraintes organisationnelles et relationnelles	Qualité de service : vigilance pour le suivi des produits (respect des dates limite, roulement des produits sur les rayonnages, rempotage fréquent, ...) Travail sous contrainte de temps polyvalence et flexibilité dans l'activité professionnelle



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault



Quelles sont les conséquences ?

- Accidents du travail, lumbagos, TMS, chutes,
- Accidents de la circulation
- Maladies professionnelles

Quelle prévention ?

Outils

- Table de mise en rayon
- Escabeau sécurisant
- Diable
- Transpalette manuel
- Chariot à roulettes

Organisation

- Rotation sur les postes de travail
- Alternance des tâches
- Aménagement poste encaissement

Équipements de protection individuelle

- Gants de manutention
- Chaussures de sécurité
- Tenue de travail

Manutention

- Limiter le poids des charges
- Limiter la hauteur de la prise manuelle des produits

La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminue les impacts.



PRÉVENTION PRIMAIRE

Prévenir

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



PRÉVENTION SECONDAIRE

Limiter et corriger

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



PRÉVENTION TERTIAIRE

Réparer

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

Que dit la réglementation ?

Article L4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault

Article R 4541-5 du code du travail :

Lorsque la manutention manuelle ne peut être évitée, l'employeur doit :

Évaluer si possible préalablement les risques que font encourir les opérations de manutention pour la sécurité et la santé des travailleurs

Organiser les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques notamment dorsolombaires (...)